



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CAP recours évaluation des CSE : quand l'administration boycotte !

Le 23 septembre 2020 nous, élu.e.s délégué.e.s, avons été convoqué.e.s pour une commission administrative paritaire compétente à l'égard des chefs de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse prévue le jeudi 1^{er} octobre 2020.

Le mardi 29 septembre 2020, nous avons été informé.e.s par mail professionnel que cette CAP, initialement prévue toute la journée du 1^{er} octobre, se déroulerait finalement uniquement l'après-midi : Madame DELLONG présidente de cette instance, est retenue sur un comité technique ministériel le jeudi matin.

Bâcler l'étude des recours en évaluation vient confirmer le peu de considération que l'administration accorde à ses agents....**Et ce n'est pas fini !**

Ce jour, mercredi 30 septembre, alors que les délégué.e.s sont en pleine préparation, nous sommes informé.e.s à 12h15 que cette CAP est purement et simplement annulée et reportée au 16 octobre ...Madame DELLONG réalise soudainement que le CTM risquait de durer !

Au-delà de la colère devant ce manque de respect flagrant, nous sommes inquiet.e.s quant aux capacités des instances dirigeantes à gérer leur calendrier.

Nous, organisations syndicales, avons été prévenues le 9 septembre de la tenue de ce CTM et de la présence du ministre...le garde des sceaux est-il plus soucieux de prévenir les OS que ses chefs de bureau ? ...

Au-delà de faire déplacer les délégué.e.s CAP pour rien, gaspillage de temps et d'argent, c'est un sentiment de dégoût qui prédomine devant un dialogue social piétiné.

Non contente de les avoir écarté.e.s de la mobilité, l'administration démontre ainsi un véritable mépris des personnels à travers le traitement fait à leurs représentant.e.s.

**Les agents doivent-ils continuer de subir des décisions arbitraires
et obscures de notre administration ?**

Le SNPES PJJ FSU refuse que le droit des agents soit bafoué et continuera de les défendre dans toutes les instances.